



Comment fonctionne le fond de garantie

Par **haik**, le **17/03/2015 à 18:00**

Bonjour, rnJ'ai été comdané il y'a 2 mois au tribunal contraventionnelle à 600 euros d'amende pour un coup de poing ayant entraîné moins de six jours d'ITT . Aucun dommage et intérêt n'a été demandé j'ai réglé cette amende et 1mois plus tard la FG me réclame 3000 euros qu'elle a soit disant versé à la victime et qu'il serait près a négocier avec moi une réduction. rnPas claire pourquoi me faire une réduction quand ils ont verser 3000 euros a quelqu'un. La FG perdre de l'argent je ne pense pas .rnSachant que c'est tout frais et qu'il n'y a toujours pas d'intérêt . rnIl ne veule bien sûr pas me donner les justificatifs des règlements et a quoi cela correspond.rn 3000 euros et peut être plus pour moins de 6 jour D'ITT c'est chère payer. Il me dise aussi qu'il pourrait y avoir d'autre versement dans les mois à venir, vous imaginez payer sans savoir pourquoi ni jusqu'à quand ni combien frustrant quand même. Je ne comprends pas d'ailleurs comment la FG peut réclamer de l'argent sans une décision de justice . Merci de m'aider si quelqu'un et dans la même situation ou à des réponses à m'apporter .

Par **Tisuisse**, le **17/03/2015 à 18:31**

Bonjour, rnLes 3.000 € doivent correspondre aux frais médicaux, pharmaceutiques, manque de salaire dû à l'arrêt de travail, frais d'avocats de la victime, etc. Rien d'anormal. Demandez au Fonds de Garantie s'ils peuvent vous fournir le détail.